

SARL A A MINI MARKET

A A PETIT MARCHÉ

SARL au capital de 5 000 euros
Siège Social : 5, rue Notre-Dame, 91100 CORBEIL ESSONNES

N° Siret : 830 492 997 00010 - RCS d'EVRY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le Vingt-neuf,
A dix-huit heures,

Au siège de la société SARL A A MINI MARKET, 5, rue Notre-Dame, 91100 CORBEIL ESSONNES.

Les associés de la société SARL A A MINI MARKET au capital de 5 000 euros divisé en 500 parts sociales, donc siège de la société au 5, rue Notre-Dame, 91100 CORBEIL ESSONNES., se sont réunis audit siège.

Les associés ont été convoqués régulièrement.

L'assemblée est présidée par **Ramachandran POOBALASINGAM** en sa qualité d'Associé gérant.

Sont présents :

- **Monsieur Thiagarasa ARUNTHAVARASA** Propriétaire de Quatre cent (245) Parts sociales de la société
- **Monsieur Monsieur Sapesan KUMARASAMY** Propriétaire de Cents (155)) Parts sociales de la société
- **Monsieur Ramachandran POOBALASINGAM**, Propriétaire de Cents (100)) Parts sociales de la société
- **Mahendrakumaran SIVALINKAM**, le Cessionnaire, future gérant.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours

Avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de Communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Le président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société
- le rapport de la gérance sur le Projet de cession des Parts sociales
- Changement de la Gérance
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours

Avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de Communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Le président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cession de parts sociales et agrément des nouveaux associés
- Modification des statuts suite à la cession des parts
- la démission de la fonction de la gérante
- Nomination d'un nouveau gérant
- Questions diverses
- Pouvoir au porteur

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président mets aux voix les résolutions figurant à l'ordre de jour.

Première résolution

La collectivité des associés donnent leur agrément à la cession, après avoir pris connaissance les projets formé par **Monsieur Ramachandran POOBALASINGAM** et **Monsieur Mahendrakumaran SIVALINKAM**,

Monsieur Ramachandran POOBALASINGAM, le cédant cède et transfert parts, sous les garanties ordinaires et de droit, aux cessionnaires Monsieur Mahendrakumaran SIVALINKAM qui accepte, les CENT QUARANTE CINQ (145) parts sociales numérotées de 101 à 145 et 401 à 500 de la société « SARL A. A MINI MARKET » qui lui appartiennent,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés, comme conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation de la cession de parts projetée, décide de modifier les articles 6 & 7 des statuts de la façon suivante :

Article 6 : Apports

APPORTS EN NUMERAIRES

Les soussignés font apport et versant à la Société, à savoir :

1) Monsieur Thiyagarasa ARUNTHAVARASA	1 000 €
2) Monsieur Sapesan KUMARASAMY	1 550 €
3) Monsieur Mahendrakumaran SIVALINKAM	2 450 €
TOTAL DES APPORTS EN NUMERAIRE	5 000 €

Article 7 : capital social

- **Monsieur Thiyagarasa ARUNTHAVARASA**
100 parts numérotées de 1 à 100.....100 parts
- **Monsieur Sapesan KUMARASAMY**
155 parts numérotées de 246 à 400..... 155 parts
- **Monsieur Mahendrakumaran SIVALINKAM**
245 parts numérotées de 101 à 145 & 401 à 500.....245 parts

SOIT UN TOTAL DE 500 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission de **Monsieur Ramachandran POOBALASINGAM** remise le 01 20 mai 2024, de ses fonctions de gérant à compter 25 mai 2024.

La collectivité des associés se prononcera sur le quitus à lui accorder lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

La collectivité des associés décide de nommer **Monsieur Monsieur Sapesan KUMARASAMY** aux fonctions de gérant de la société SARL A A MINI MARKET en remplacement de **Monsieur Ramachandran POOBALASINGAM**, gérant démissionnaire à compter ce jour.

Monsieur Monsieur Sapesan KUMARASAMY accepte. Il déclare sur l'honneur n'être frappé d'aucune des incapacités ou des déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions qui seront dès lors exercées dans les conditions prévues par les lois et règlements ainsi que par les articles L.123-5 du code de commerce, des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Le nouveau gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

Les fonctions sont exercées à titre gracieux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

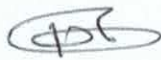
Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Monsieur Monsieur Sapesan KUMARASAMY** pour effectuer, une fois la cession réalisée et signifiée à la société, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la nouvelle gérance.



Monsieur Sapesan KUMARASAMY